



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports

Question écrite n° 19397

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer la suite qui a été réservée aux mesures proposées après les événements survenus le samedi 4 et le dimanche 5 janvier sur les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly par la mission qui a remis un rapport le 10 janvier 2003. Ce rapport tendait notamment à améliorer le recueil d'information sur le réseau, l'efficacité du déneigement, l'information fournie aux pouvoirs publics, la coordination entre services ainsi que l'information et le service offerts aux clients. Un premier bilan s'impose à l'égard de ce vaste programme.

Texte de la réponse

Suite aux événements des 4 et 5 janvier 2003 sur les aéroports de Paris - Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly et au rapport réalisé par l'inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie (IGACEM) à la demande du secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, des actions significatives ont déjà été engagées par les différents acteurs concernés, notamment Aéroports de Paris. Cet établissement public a notamment décidé de revoir en profondeur son organisation. Des directions d'aéroport, responsables, par plate-forme, de l'ensemble des activités opérationnelles et directement rattachées au directeur général de l'entreprise, vont être créées, comme préconisé par le rapport de l'IGACEM. Cette réorganisation a notamment pour objectif d'améliorer la coordination opérationnelle sur le terrain et la communication entre Aéroports de Paris, les compagnies aériennes et les opérateurs d'assistance en escale. Aéroports de Paris a également revu son dispositif interne de permanence d'encadrement. Aéroports de Paris a par ailleurs organisé un groupe de travail avec la compagnie Air France, afin d'étudier des actions concrètes répondant aux observations de l'IGACEM. Parmi les décisions issues de ces travaux, Aéroports de Paris va augmenter et améliorer les moyens humains et matériels dédiés au déneigement des aires de trafic, notamment par l'acquisition de trois dégivreuses supplémentaires pour la prochaine saison hivernale et cinq dégivreuses pour la saison suivante. Le gestionnaire des aéroports parisiens approfondira également la mise en oeuvre de la charte nationale sur le traitement des passagers en situation dégradée, notamment au travers de la réalisation de manuels de procédures. Le principe d'un redimensionnement des moyens d'hébergement des passagers sur les aéroports en cas de crise a été retenu. Un nouveau site pour la cellule de crise de l'aéroport Charles-de-Gaulle, mieux localisé et équipé, a été choisi. Un groupe de travail sur la permanence des services d'assistance en escale a été mis en place. En outre, un colloque international sur la gestion des crises sur les aéroports aura lieu prochainement à Paris à l'initiative d'Aéroports de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19397

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4182

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6520